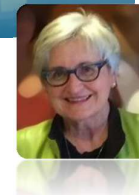


# BULLETIN RÉSIDENTS-FAMILLES



## Mot de la directrice générale

### Rehaussement de postes sur les unités de vie



## Dans ce numéro

- 1 **Mot de la directrice générale**
- 1 **Prévention de la maltraitance**
- 2 **Remerciements Denis Chaput**
- 2 **Commissaire local aux plaintes**
- 2 **Fondation du Groupe Roy Santé**

Madame, Monsieur,

Récemment le ministère nous octroyait quatre postes additionnels de chefs d'unités de soins infirmiers qui se sont ajoutés aux quatre postes déjà existants au CHSLD St-Georges. Avant cet ajout le Centre Le Royer ne disposait pas de chefs d'unités dans sa structure, deux de ces postes sont prévus pour le Centre Le Royer.

Le rôle et les fonctions du chef d'unités de soins infirmiers sont essentiels en CHSLD. Il s'agit d'un gestionnaire de proximité qui planifie et voit à l'organisation du travail des membres de l'équipe tout en assurant la qualité et la sécurité des soins et des services aux résidents. Le chef d'unités est aussi responsable de l'application et de l'évaluation de plusieurs programmes de soins tels que la prévention des chutes, des plaies de pression et l'administration des médicaments.

Le chef d'unités s'assure enfin que les composantes d'un milieu de vie de qualité soient bien présentes dans la vie quotidienne du résident que ce soit lors des repas, des activités ou à tout autre moment pour le résident et ce afin de lui offrir un cadre de vie plaisant et agréable.

Au cours des prochaines semaines, quatre nouveaux chefs d'unités rejoindront graduellement l'équipe du Groupe Roy Santé soit deux au CHSLD St-Georges et deux au Centre Le Royer. Ce changement a été bien planifié par la direction des soins infirmiers afin d'assurer une transition harmonieuse tant auprès des résidents et des familles qu'auprès du personnel. Vous serez à même de rencontrer bientôt ces nouvelles personnes dépendamment des unités de vie qui leur seront confiées.

Il va sans dire que ces ajouts de postes seront très bénéfiques pour les résidents et les familles en plus d'apporter un soutien accru aux équipes. Nous félicitons les nouveaux chefs d'unités récemment nommés et nous les assurons de notre appui.

**Diane Gauthier,**  
Directrice générale par intérim



**Il est de la responsabilité de tous d'être à l'affût des indices de vulnérabilité et de maltraitance. En cas de maltraitance présumée, un signalement doit être effectué dans les plus brefs délais.**

## Prévention de la maltraitance

Le Groupe Roy Santé a révisé sa politique de prévention de la maltraitance, de l'abus ou de la négligence envers les résidents.

Les employés, bénévoles, gestionnaires, partenaires, résidents et visiteurs doivent prendre les moyens pour prévenir et éviter tout comportement contrevenant au bien-être et au respect des résidents.

Le Groupe Roy Santé s'engage à prendre toutes les mesures requises pour assurer la confidentialité des renseignements. Aucune mesure de représailles ne peut être exercée contre une personne ayant fait un signalement de bonne foi.

**Anne-Marie Cyr,**  
Coordonnatrice à la gestion de la qualité

## Remerciements à Monsieur Denis Chaput

Depuis plus de 15 ans monsieur Denis Chaput a agi à titre de commissaire local aux plaintes et à la qualité des services auprès des résidents et des familles des établissements du Groupe Roy Santé.

Il nous quitte par la force des choses, puisque le gouvernement a adopté une nouvelle législation (le Projet de loi 52) qui confie aux commissariats des CIUSSS le rôle de traitement des plaintes pour les établissements privés et privés conventionnés et ce à compter du 1er juin 2021.

Nous remercions sincèrement monsieur Chaput pour ces nombreuses années consacrées à l'amélioration de la qualité des soins et des services aux résidents. Monsieur Denis Chaput a toujours exercé son rôle, comme il se doit, avec l'autonomie et l'indépendance nécessaires à sa fonction mais aussi en accueillant les gens avec attention, empathie, délicatesse et le souci de toujours bien comprendre leurs attentes.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses projets futurs.

**La Direction**



## COMMISSAIRE LOCAL AUX PLAINTES

**\*À compter du 1<sup>er</sup> juin 2021\***

Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services pour :

**Le CHSLD St-Georges**, monsieur Jean-Philippe Payment, CLPQS

3755, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Montréal (Québec) H3T 1E2  
Téléphone : 514-340-8222 poste 24222  
[www.ciusscentreouest.ca/plaintes](http://www.ciusscentreouest.ca/plaintes)

**Le Centre Le Royer**, madame Alexandrine Côté, CLPQS

5415, boul. de l'Assomption  
Montréal (Québec) H1T 2M4  
Téléphone : 514-252-3510  
[commissaireauxplaintes.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:commissaireauxplaintes.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)

## Fondation du Groupe Roy Santé

La Fondation du Groupe Roy Santé est à la recherche de bénévoles pour leur Conseil d'administration, tels un trésorier et des administrateurs.

Pour le poste de trésorier, une connaissance de la comptabilité et du programme Excel sera un atout.

Faites parvenir votre candidature à : [fondation@grouperoyssante.ca](mailto:fondation@grouperoyssante.ca)

**L'équipe de la Fondation du Groupe Roy Santé**

